



FORUM DES  
PEUPLES  
AUTOCHTONES  
AU FIDA

Résumé des ateliers de  
consultation régionaux en Afrique,  
Asie, Amérique Latine et le Caribe,  
et le Pacifique



# Rapport de synthèse des ateliers régionaux organisés en vue de la préparation de la troisième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA

## Principales questions et recommandations

**Introduction.** Fin 2016, quatre ateliers régionaux de consultation ont été organisés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans le Pacifique pour préparer la troisième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA.

Ces ateliers ont réuni des représentants d'organisations, d'institutions et de communautés des peuples autochtones, d'organisations nationales et régionales impliquées dans les projets financés par le FIDA, du personnel du FIDA, des partenaires du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF), de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) ainsi que des représentants gouvernementaux.

Les ateliers régionaux, dont l'orientation thématique générale était axée sur l'autonomisation économique des peuples autochtones, notamment des femmes et des jeunes, avaient pour objectifs:

- de mettre en commun les savoirs et les expériences sur les bonnes pratiques relatives à l'autonomisation économique des peuples autochtones qui valorisent et s'appuient sur leur caractère distinctif, leurs savoirs traditionnels, leurs cultures et leurs ressources naturelles pour en faire des atouts;
- d'identifier les difficultés que rencontrent les peuples autochtones pour assurer leur autonomisation économique, en termes identitaires, de savoirs et d'aspirations;
- de recenser les possibilités d'améliorer les bonnes pratiques en tant que solutions durables pour l'avenir, ainsi que les éléments correspondants des stratégies régionales visant à renforcer l'appui du FIDA aux peuples autochtones; et
- d'analyser et de formuler des recommandations orientées vers l'action au regard du thème central du Forum 2017.

Au cours des quatre ateliers, les participants ont également évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones et examiné l'état d'avancement de l'application des recommandations et des plans d'action convenus lors de la deuxième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA, en 2015. Ils ont aussi préparé la participation des régions à la troisième réunion mondiale du Forum, qui aura lieu au siège du FIDA, à Rome, du 10 au 13 février 2017, en même temps que la réunion du Conseil des gouverneurs du FIDA.

Des visites sur le terrain en lien avec les projets appuyés par l'IPAF et le FIDA ont eu lieu respectivement au Salvador et au Cambodge.

### Les ateliers régionaux

**Atelier régional pour l'Afrique**, Brazzaville (Congo), du 5 au 7 décembre 2016, organisé par l'Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC) et le Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA).

**Atelier régional pour l'Asie**, Siem Reap (Cambodge), du 22 au 26 novembre 2016, organisé par le Pacte asiatique des peuples autochtones (AIPP), l'Organisation cambodgienne des peuples autochtones (CIPO), le Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA) et l'Organisation pour la promotion de la culture du peuple Kui (OPKC).

**Atelier régional pour l'Amérique latine**, San Salvador (El Salvador), du 22 au 27 novembre 2016, organisé par le Centro para la Autonomía y Desarrollo de los Pueblos Indígenas (CADPI), le Consejo Coordinador Nacional Indígena Salvadoreño (CCNIS), le Consejo Indígena de Centro América (CICA), le Fondo para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas de América Latina y el Caribe (FILAC) et le Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA).

**Atelier régional pour le Pacifique**, Pacific Harbour (Fidji), 21 et 22 Novembre 2016, organisé par le Réseau des organisations d'agriculteurs des îles du Pacifique (PIFON) et le Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA).

**Questions récurrentes issues des ateliers.** Lors des ateliers régionaux, les participants ont présenté les défis et les opportunités à propos de l'autonomisation économique des peuples autochtones ainsi que les enseignements tirés du partenariat avec le FIDA.

L'économie rurale et traditionnelle des peuples autochtones est caractérisée par une diversité d'activités économiques familiales à petite échelle, qui s'accompagnent de normes portant sur l'espace, l'utilisation durable des ressources naturelles et la responsabilité sociale au sein des communautés locales. Ces éléments font partie intégrante de la vie des peuples autochtones.

Bien que dans plusieurs pays les peuples autochtones participent activement au développement économique, les efforts visant à améliorer leur bien-être ont une efficacité limitée. Leurs systèmes économiques sont mis sous pression pour se conformer à un programme défini au niveau mondial. En outre, les peuples autochtones continuent de se heurter à des difficultés et de subir des violations de leurs droits sociaux et économiques, ce qui les empêche de bénéficier des processus de développement et des opportunités économiques.

L'accès aux marchés est un point essentiel et les producteurs autochtones n'ont guère de contrôle sur la tarification des produits, dans la mesure où leur pouvoir de négociation est limité. L'accès au crédit – facteur décisif pour le lancement d'une entreprise – est également limité, notamment en raison des taux d'intérêt élevés. En outre, bien souvent, les peuples autochtones ne disposent pas des compétences et connaissances commerciales et entrepreneuriales nécessaires pour mener à bien une activité commerciale.

Malgré ces difficultés, plusieurs expériences fructueuses de participation des peuples autochtones à des initiatives de développement économique montrent comment les savoirs, les pratiques et les moyens d'existence traditionnels peuvent être utilisés en tant que valeur ajoutée pour garantir le succès de ces initiatives. En outre, la reconnaissance accrue de la contribution des peuples autochtones au développement durable et l'intérêt croissant porté aux valeurs socioculturelles et spirituelles se rattachant à la production traditionnelle des peuples autochtones ouvrent de nouvelles perspectives.

**Recommandations générales issues des ateliers.** Les participants aux ateliers régionaux ont recensé, en se plaçant chacun d'un point de vue différent, une série de problèmes et de recommandations qui seront examinés plus avant lors du Forum de 2017. Ils ont souligné la nécessité, pour le FIDA et les gouvernements nationaux, "d'adopter une approche holistique en vue de soutenir l'autonomisation économique des peuples autochtones". L'autonomisation économique des peuples autochtones ne consiste pas uniquement à accroître les revenus, et ceux-ci ne devraient pas non plus être le seul indicateur pour mesurer leur autonomisation économique. Lorsqu'il planifie des initiatives de développement avec les peuples autochtones, le FIDA devrait examiner les aspects sociaux, organisationnels, culturels et spirituels propres aux moyens d'existence et aux modes de vie des peuples autochtones.

Les participants ont souligné la nécessité, pour le FIDA, de *veiller à ce que les peuples autochtones soient pleinement associés à toutes les étapes des cycles de projet* par le biais d'organes de décision et de consultation, en assurant la participation entière et effective des peuples autochtones. Ils ont demandé au FIDA de *garantir le recours au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)* pour tous les projets de développement qui les concernent. Les consultations régionales ont permis de formuler plusieurs recommandations:

- *Promouvoir les droits des femmes et des jeunes autochtones à la terre, ainsi que la sécurisation des ressources économiques* dans les projets de développement axés sur la production
- *Promouvoir, valoriser et relancer les activités et initiatives traditionnelles, les compétences, l'emploi et les activités non agricoles* telles que l'artisanat, et *faciliter leur commercialisation en vue de favoriser l'autonomisation économique des femmes et des jeunes*
- *Inclure dans les systèmes de suivi des indicateurs pertinents sur le bien-être des peuples autochtones* qui concernent non seulement la création de revenus mais aussi la façon dont les

initiatives de développement renforcent la *culture, l'identité et le bien-être des peuples autochtones*

- *Accroître l'aide financière directe aux organisations des peuples autochtones*, notamment par l'intermédiaire de l'IPAF, afin de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) par le développement autodéterminé
- *Élaborer des politiques et des stratégies* qui favorisent la participation des peuples autochtones aux activités économiques et aux processus de développement
- *Faciliter la concertation sur les politiques et sensibiliser* aux droits des peuples autochtones et aux questions qui les concernent à tous les niveaux. Renforcer la participation des jeunes et des femmes autochtones aux espaces de dialogue au plan international ainsi qu'aux initiatives et aux activités des organisations qui prennent en compte un certain nombre de valeurs et d'objectifs communs tels que ceux promus par les mouvements Slow Food et Terra Madre
- *Soutenir le renforcement des capacités et la formation* des jeunes et des femmes autochtones pour leur permettre de développer leur activité (transformation en aval, création de valeur ajoutée, commercialisation et promotion, par exemple)
- *Reproduire et appliquer à plus grande échelle les expériences réussies et lancer des projets pilotes* pour appuyer les initiatives commerciales des femmes et des jeunes fondées sur les savoirs traditionnels
- *Encourager et soutenir les échanges d'expériences, le fonctionnement en réseau et le partage horizontal des savoirs* entre les peuples autochtones, notamment entre les jeunes et les personnes âgées
- *Promouvoir la mise en œuvre de campagnes visant à promouvoir la consommation des produits élaborés par les peuples autochtones en fonction de leur valeur ajoutée* (utilisation des savoirs et des pratiques traditionnels, durabilité, résilience et adaptation aux changements climatiques, par exemple).

Des recommandations spécifiques à chaque région ont été formulées lors des ateliers; elles sont résumées ci-après.

*Recommandations adressées au FIDA*

- Nous recommandons au FIDA d'être suffisamment souple pour exploiter et soutenir les nouvelles opportunités stratégiques (réformes foncières en faveur des peuples autochtones, éleveurs, communautés locales, programmes d'autonomisation économique, ODD) en rapport avec la sécurité foncière des peuples autochtones dans ses pays membres.
- Nous demandons au FIDA d'établir et de faciliter le dialogue entre les peuples autochtones et leurs gouvernements nationaux en renforçant la participation des peuples autochtones aux projets de développement national qui ont un impact sur leur régime foncier.
- Nous demandons au FIDA d'appuyer l'évaluation de l'impact de l'économie verte/des fonds verts relatifs à l'accès et au contrôle des ressources naturelles des peuples autochtones et des communautés locales.
- Nous demandons au FIDA de soutenir les peuples autochtones au niveau national et régional afin qu'ils puissent participer de manière effective à la mise en œuvre des ODD, et de fournir des ressources au début de l'année 2017 pour organiser un atelier de renforcement des capacités à l'intention des peuples autochtones et des organisations/institutions stratégiques au niveau des pays et des organismes des Nations Unies.
- Nous demandons au FIDA de soutenir des activités juridiques (recherche et documentation à l'appui des droits fonciers et/ou du régime foncier, par exemple).
- Nous demandons au FIDA d'aider les peuples autochtones à mettre en valeur leur artisanat traditionnel et leurs autres biens et à créer des marchés pour ces biens.
- Nous demandons au FIDA de continuer à fournir des ressources pour renforcer les capacités institutionnelles et les compétences traditionnelles, les entreprises ainsi que l'enrichissement de la chaîne de valeur pour les produits des peuples autochtones, notamment ceux élaborés par les jeunes et les femmes autochtones et les communautés locales.
- Nous demandons au FIDA de fournir une plateforme pour partager les savoirs entre les partenaires du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF), les jeunes et les femmes autochtones et les communautés locales et de mettre à profit les enseignements tirés de ces sessions afin d'améliorer les projets de développement à destination des peuples autochtones. Le FIDA devrait fournir des ressources pour organiser des visites d'échange destinées à faciliter les processus d'apprentissage.
- Les femmes contribuent de façon importante à l'activité économique, mais cette contribution n'est pas reconnue à sa juste valeur. Nous demandons par conséquent au FIDA de soutenir les activités visant à déterminer/évaluer la contribution des femmes aux économies locales et nationales et à utiliser l'évaluation comme outil d'appui à ces économies.
- Nous demandons au FIDA de renouveler ses dons à l'IPAF et d'inclure ces dons de faible montant dans les programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) et d'associer les peuples autochtones à l'élaboration des COSOP afin d'assurer leur visibilité.
- Nous demandons au FIDA d'accroître les ressources de l'IPAF pour mettre en œuvre les ODD, dont la devise est "ne laisser personne de côté", et plus particulièrement l'objectif relatif à l'autonomisation des femmes et des jeunes.
- Nous demandons au FIDA d'établir des dons par pays au sein de ses bureaux de pays, en faveur des peuples autochtones.

*Recommandations adressées aux gouvernements nationaux*

- Nous demandons aux gouvernements d'aider les peuples autochtones à cartographier leurs territoires et à faciliter les processus qui garantissent la sécurité foncière des éleveurs, des chasseurs-cueilleurs et des autres communautés marginalisées.
- Nous demandons aux gouvernements de garantir un accès équitable à la terre et aux ressources naturelles pour les jeunes et les femmes et autochtones.
- Nous demandons aux gouvernements et au FIDA de soutenir la protection des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne les objets d'artisanat, et en particulier ceux conçus, élaborés et créés par les femmes.

- Nous demandons aux gouvernements de valoriser, par des études et des recherches, les savoirs et le savoir-faire des femmes autochtones, notamment dans le domaine des politiques et des programmes relatifs au changement climatique.
- Les gouvernements nationaux devraient créer un cadre politique qui facilite l'élaboration, la protection et la commercialisation de ces produits autochtones.
- Les parties prenantes, les peuples autochtones, les gouvernements nationaux et le FIDA doivent collaborer activement avec le secteur privé pour faire entendre la voix des peuples autochtones. Nous demandons par conséquent au FIDA de fournir des ressources pour renforcer la capacité des peuples autochtones à discuter, négocier et collaborer avec le secteur privé.
- Nous demandons aux gouvernements de recueillir des données et de créer des référentiels sur les ressources et les systèmes alimentaires des peuples autochtones.

#### *Recommandations adressées aux peuples autochtones*

- Nous, peuples autochtones, nous engageons à commencer à élaborer des modèles sur l'économie verte pour garantir le régime foncier de nos communautés.
- Nous, peuples autochtones, mettrons en place des stratégies et des mécanismes visant à obtenir des informations pour identifier les besoins prioritaires des peuples autochtones sur le terrain.
- Nous, peuples autochtones, nous engageons à renforcer les institutions et organisations communautaires en tenant compte des jeunes et des femmes autochtones sur le terrain.
- Nous nous engageons à mener des activités de plaidoyer pour préserver l'identité culturelle des peuples autochtones dans l'ensemble du processus de production.
- Nous nous engageons à réaliser des études de faisabilité sur la rentabilité des projets de développement économique menés par les peuples autochtones.
- Nous nous engageons à renforcer nos réseaux de peuples autochtones pour qu'ils puissent parler d'une seule voix et collaborer pleinement avec les gouvernements et le FIDA.

*Recommandations adressées au FIDA*

- Proposer des formations sur les techniques agricoles.
- Assurer un renforcement des capacités ciblé pour les femmes et les jeunes (formations pour permettre aux jeunes de certifier des produits biologiques, par exemple).
- Favoriser la création de banques de semences/céréales.
- Fournir des financements directs aux organisations/institutions autochtones.
- Fournir un appui financier aux initiatives des jeunes et des femmes, aux initiatives dans le domaine de l'écotourisme et aux marchés.
- Soutenir l'irrigation et les infrastructures pour les communautés autochtones.
- Sensibiliser sur le terrain à la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones et établir/renforcer les contacts entre le gouvernement et les peuples autochtones pour surveiller la mise en œuvre de cette politique.
- Soutenir la mise en œuvre des programmes de développement en faveur des peuples autochtones (la Politique nationale cambodgienne sur le développement des peuples autochtones, par exemple).
- Faciliter le partage d'expériences entre les agriculteurs, les jeunes et les femmes.
- Fournir des ressources/bourses pour soutenir l'éducation des jeunes, notamment des filles.
- Encourager les gouvernements à adopter des politiques de financement de bourses d'études pour les peuples autochtones.
- Éduquer les parents à l'importance de l'éducation.
- Appuyer la recherche et la documentation sur les danses, les chants et la littérature des peuples autochtones.
- Élaborer des indicateurs portant non seulement sur les revenus générés mais aussi sur la manière dont ils renforcent la culture, l'identité et le bien-être des peuples autochtones.
- Ventiler les données non seulement par sexe, mais aussi par âge et origine ethnique.
- Adopter une approche holistique en matière d'autonomisation économique.
- Plaider auprès du gouvernement pour qu'il reconnaisse les droits des peuples autochtones sur leurs terres ancestrales et agricoles.
- Soutenir l'éducation formelle et informelle des femmes et des jeunes.
- Soutenir l'enseignement des valeurs aux jeunes (soutenir les échanges entre les jeunes et les aînés, par exemple).
- Allouer des fonds pour soutenir les jeunes et les femmes autochtones dans leurs activités commerciales ainsi que leurs compétences entrepreneuriales et le matériel et les technologies modernes y relatifs.
- Faciliter la constitution de réseaux et le partage horizontal des savoirs entre les groupements de peuples autochtones qui travaillent dans le domaine des entreprises sociales.
- Assurer une coordination avec les jeunes et les femmes autochtones et les aider à vendre leurs produits.
- Promouvoir et assurer l'accès des produits autochtones aux marchés et réseaux internationaux.
- Créer une institution qui diffuse des connaissances sur les entreprises sociales et le marketing dans les pays où vivent des peuples autochtones.
- Promouvoir les normes de qualité des produits fixées par les peuples autochtones eux-mêmes en lien avec les marchés internationaux.
- Lancer des projets pilotes en faveur des jeunes sur des entreprises dont l'activité repose sur les savoirs traditionnels.
- Accroître les activités de plaidoyer en faveur de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes (communiqués de presse, par exemple).
- Promouvoir le tourisme durable dans les communautés autochtones.
- Encourager les gouvernements à adopter l'UNDRIP et inciter les gouvernements qui l'ont déjà



adoptée à poursuivre son application.

- Favoriser les consultations sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent dans le cadre de l'UNDRIP.
- Aider les gouvernements à prendre connaissance des expériences internationales pour consolider les politiques relatives au développement des peuples autochtones via le dialogue politique au niveau régional.
- Accroître le soutien aux peuples autochtones par le biais de projets de développement financés par des prêts et des dons.
- Promouvoir la reproduction de modèles de développement économique réussis pour les peuples autochtones en élaborant des directives pour les programmes nationaux.

#### *Recommandations adressées aux gouvernements nationaux*

- Abroger/revoir les lois et les politiques qui interdisent les pratiques traditionnelles en relation avec les moyens d'existence des peuples autochtones (la culture itinérante et la collecte de produits forestiers non ligneux, par exemple).
- Renforcer les liens et garantir la prise en compte des besoins et des priorités des peuples autochtones dans les programmes de développement.
- Accroître la participation des jeunes et des femmes autochtones aux processus de développement.
- Proposer des formations sur la préparation aux catastrophes.
- Fournir aux peuples autochtones des ressources et un espace commercial pour pouvoir vendre leurs produits.
- Fournir des ressources pour renforcer et promouvoir l'auto-identification des communautés autochtones et soutenir leurs activités non agricoles.
- Établir/réhabiliter des centres de santé dans des zones reculées.
- Fournir des bourses d'études pour améliorer les compétences traditionnelles (tissage, artisanat, par exemple).
- Mener des programmes d'échanges culturels.
- Garantir l'exécution effective des programmes gouvernementaux consacrés aux jeunes.
- Élaborer des indicateurs portant non seulement sur les revenus générés mais aussi sur la manière dont ils renforcent la culture, l'identité et le bien-être des peuples autochtones.
- Ventiler les données par âge et par sexe.
- Adopter une approche holistique en matière d'autonomisation économique.
- Reconnaître et protéger les droits des peuples autochtones sur leurs terres ancestrales et leurs territoires.
- Soutenir l'enseignement des valeurs aux jeunes (échanges entre les jeunes et les aînés, par exemple).
- Soutenir l'éducation formelle et informelle des femmes et des jeunes.
- Allouer des fonds pour aider les jeunes et les femmes autochtones dans leurs activités commerciales ainsi que leurs compétences entrepreneuriales et le matériel et les technologies modernes y relatifs.
- Assurer une coordination avec les jeunes et les femmes autochtones et les aider à vendre leurs produits.
- Mettre en place des politiques qui soutiennent les produits des peuples autochtones.
- Reconnaître les normes de qualité des produits fixées par les peuples autochtones eux-mêmes.
- Lancer des projets pilotes en faveur des jeunes sur des entreprises dont l'activité repose sur les savoirs traditionnels.
- Accroître les activités de plaidoyer en faveur de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes (communiqués de presse, par exemple).
- Promouvoir le tourisme durable dans les communautés autochtones.
- Élaborer des politiques et des stratégies visant à renforcer les rôles et les capacités des peuples autochtones.
- Organiser des forums pour échanger et partager des informations sur les politiques et les

expériences.

- Respecter et reconnaître le rôle, l'identité, les savoirs traditionnels, les pratiques et les lois coutumières des peuples autochtones dans les activités de développement économique.
- Élaborer des indicateurs sur la participation des peuples autochtones à l'ensemble des politiques et programmes nationaux.
- Promouvoir le respect du développement autonome des peuples autochtones et leur participation entière et effective aux activités économiques et autres activités de développement.
- Organiser des concertations politiques au niveau régional afin de prendre connaissance des expériences internationales et de consolider les stratégies et les approches adoptées par les pays en faveur de l'autonomisation des peuples autochtones.

#### *Recommandations adressées aux peuples autochtones*

- Plaider pour l'intégration des plans de développement économique en faveur des peuples autochtones au sein des organismes gouvernementaux concernés.
- Plaider pour la consolidation des politiques et programmes gouvernementaux visant à soutenir le développement des peuples autochtones.
- Mettre en œuvre des projets/interventions qui préservent les intérêts des peuples autochtones et les savoirs autochtones.
- Participer à des réseaux mondiaux, régionaux et locaux qui encouragent le développement des peuples autochtones.
- Renforcer les capacités des communautés autochtones en matière de préparation aux catastrophes.
- Plaider pour faire évoluer l'attitude des praticiens de santé.
- Promouvoir et préserver les valeurs et savoirs traditionnels.
- Enseigner aux jeunes les compétences traditionnelles.
- Conserver les cultures adaptables au changement climatique.
- Inclure les activités non agricoles (l'élevage de volailles, par exemple) dans la diversification des moyens d'existence.
- Relancer les activités culturelles et traditionnelles.
- Favoriser la participation des jeunes autochtones aux programmes gouvernementaux relatifs à l'autonomisation économique des jeunes.
- Adopter une approche holistique en matière d'autonomisation économique;
- Soutenir l'enseignement des valeurs aux jeunes (échanges entre les jeunes et les aînés, par exemple);
- Poursuivre l'engagement en faveur du partage horizontal des savoirs entre les peuples autochtones;
- Promouvoir, soutenir et améliorer les produits autochtones
- Créer des coopératives ou des fédérations autochtones qui contribueront à promouvoir les produits des peuples autochtones et à élaborer des produits de qualité;
- Lancer des projets pilotes en faveur des jeunes sur des entreprises dont l'activité repose sur les savoirs traditionnels;
- Accroître les activités de plaidoyer en faveur de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et continuer de sensibiliser les peuples autochtones;
- Promouvoir le tourisme durable dans les communautés autochtones;
- Participer à l'exécution des programmes nationaux ciblés mis en place par le gouvernement (nouveaux programmes de développement rural et d'atténuation durable de la pauvreté au Viet Nam, par exemple).

#### *Recommandations sur l'alimentation et les systèmes de nutrition des peuples autochtones*

- Accroître l'accès aux informations sur la nutrition;
- Promouvoir les savoirs des peuples autochtones en matière d'alimentation et de nutrition et

relier ces savoirs aux revenus des peuples autochtones;

- Recueillir des données sur l'alimentation et la nutrition des peuples autochtones;
- Inviter le FIDA à soutenir davantage de communautés pour mieux comprendre leur nutrition;
- Sensibiliser à la santé, à l'assainissement et à la nutrition et préconiser d'inclure ces questions dans les programmes scolaires;
- Adopter une politique en matière de nutrition en consultant les populations autochtones et en les associant au processus;
- Recueillir des données sur les aliments de haute qualité nutritionnelle consommés par les communautés (le moringa et la fougère, par exemple), les protéger et éventuellement les introduire dans d'autres communautés;
- Soutenir et promouvoir les savoirs traditionnels des peuples autochtones concernant les systèmes agricoles ou alimentaires biologiques;
- Arrêter l'utilisation de produits chimiques;
- Soutenir les moyens qui permettent de commercialiser les aliments autochtones (festivals et foires alimentaires);
- Répertorier les aliments traditionnels;
- Conditionner différemment les aliments traditionnels;
- Relier les agriculteurs aux marchés:
- Fournir un soutien technique pour préserver les aliments traditionnels;
- Mettre l'accent sur la diversification des systèmes alimentaires;
- Sensibiliser les femmes à l'importance de la nutrition;
- Inviter le FIDA à fournir une assistance pour analyser l'évolution du panier alimentaire et de la nutrition, et prodiguer des conseils sur la façon dont les peuples autochtones peuvent assurer leurs moyens d'existence (aliments bon marché et de haute qualité nutritionnelle, par exemple).

*Atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
El Salvador, novembre 2016*

*Recommandations adressées au FIDA et aux gouvernements nationaux*

*Recommandations sur les projets*

- Continuer d'améliorer les mécanismes et les procédures qui garantissent la participation des peuples autochtones à toutes les étapes des projets. Il est recommandé de créer des organes décisionnels et consultatifs collégiaux en assurant la participation directe et effective des peuples autochtones par le biais de leurs structures légitimes et représentatives, aux étapes de la formulation, de l'exécution, et du suivi-évaluation.
- Les projets doivent être fondés sur la reconnaissance et le renforcement des terres ancestrales, du bien-être, des aspirations et des autres formes de développement des peuples autochtones.
- Les projets doivent être formulés et exécutés de manière à améliorer les conditions de vie et la relation des communautés avec la Terre nourricière.
- Les projets doivent encourager les pratiques et le travail collectifs et renforcer la représentation du monde des peuples autochtones ainsi que la mise en œuvre de leurs modèles de développement.
- Les projets doivent favoriser les échanges d'expériences pour insuffler une nouvelle dynamique et promouvoir l'autonomisation des jeunes, des femmes et des enfants autochtones au niveau local, national et régional, tout en conservant les principes et la représentation du monde des peuples autochtones, toujours en coordination avec leurs structures organisationnelles nationales.

*Recommandations sur l'autonomisation économique*

- Créer, en coordination avec les peuples autochtones, des mécanismes de consultation et d'accompagnement pour gérer les processus d'autonomisation économique, en accordant la priorité à la production agroécologique en tant que pratique durable.
- Contribuer à la création de mécanismes d'accompagnement pour la recherche de marchés et la commercialisation des produits, en renforçant les capacités techniques, organisationnelles, de gestion et de commercialisation des femmes et des jeunes autochtones.
- Encourager et soutenir les activités qui facilitent les échanges de savoirs et de pratiques entre les différents peuples autochtones, afin qu'ils puissent mettre en commun leurs expériences et bonnes pratiques en matière d'autonomisation économique.
- Renforcer et promouvoir les alliances entre les différents peuples autochtones pour commercialiser leurs produits à plus grande échelle. Ces stratégies peuvent utiliser comme point de départ les principes de réciprocité des modèles économiques des peuples autochtones.
- Soutenir la création et les travaux d'un groupe de travail chargé de formuler une proposition fondée sur l'opportunité de créer une certification internationale propre aux peuples autochtones qui permette de différencier les produits élaborés par ces peuples, en tenant compte des réflexions et des expériences des peuples autochtones sur les droits collectifs de propriété intellectuelle.
- Promouvoir les échanges d'expériences entre les jeunes et les aînés pour préserver les connaissances et les savoirs ancestraux ainsi que les techniques de production des communautés.
- Encourager et former à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour transmettre et diffuser les bonnes pratiques en matière d'autonomisation économique des peuples autochtones, en tenant compte de la situation propre à chaque région et en ayant recours au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
- Promouvoir et renforcer les capacités des femmes et des jeunes autochtones en leur apprenant à concevoir et mettre en œuvre des politiques sur le développement rural durable, les systèmes de production alimentaire traditionnels, les projets commerciaux interculturels et l'investissement en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes, en mettant l'accent sur les questions interculturelles et intersectorielles ainsi que sur les droits fondamentaux et les

droits spécifiques des peuples autochtones.

- Promouvoir la conception et la mise en œuvre de politiques interculturelles pour favoriser l'autonomisation économique des peuples autochtones, en y associant les peuples autochtones eux-mêmes et en assurant les financements nécessaires.
- Assurer la participation égale des femmes et des hommes de tous âges, notamment des jeunes dans toutes leurs diversités, à toutes les étapes des projets: conception, exécution, suivi et gestion des savoirs, en ayant recours au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
- Promouvoir auprès des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux la mise en place de campagnes publicitaires au niveau national pour promouvoir la consommation des produits des peuples autochtones en insistant sur leurs atouts – comme la production basée sur les savoirs ancestraux –, leurs avantages, leur durabilité ainsi que leur capacité de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

#### Recommandations sur l'alimentation et les systèmes de nutrition des peuples autochtones

- Organiser des concertations sur les politiques publiques avec les gouvernements et d'autres partenaires afin d'assurer la protection des droits des peuples autochtones sur les ressources naturelles, en favorisant un accès équitable à la terre, à l'eau et aux territoires et en mettant l'accent sur les droits des femmes.
- Contribuer à la concertation sur les politiques publiques relatives à l'utilisation et à la conservation des semences autochtones, des engrais organiques et des diverses techniques de culture.
- Renforcer l'utilisation des technologies appropriées pour accroître la productivité, diversifier les cultures et protéger les ressources génétiques en s'appuyant sur l'approche holistique des peuples autochtones.
- Renforcer la capacité des peuples autochtones à consolider leur identité, la préservation de leur patrimoine culturel, leurs savoirs ancestraux et leurs droits afin d'assurer leur autonomie.
- Contribuer à consolider les organisations des peuples autochtones par l'échange des savoirs et des expériences à propos des pratiques agroécologiques et des cultures traditionnelles.
- Concevoir et exécuter des projets qui emploient des stratégies différenciées pour favoriser l'inclusion des jeunes autochtones, femmes et hommes, en tenant compte de leurs caractéristiques socioéconomiques et culturelles spécifiques et des écosystèmes.
- Contribuer à documenter et diffuser les expériences et les savoirs générés par les communautés et les organisations autochtones.
- Promouvoir la création de banques de semences autochtones pour préserver nos savoirs ancestraux ainsi que le troc ou l'échange de produits entre les peuples autochtones.

#### *Recommandations adressées au FIDA*

##### Recommandations sur les projets

- La collecte et l'établissement des données, critères et indicateurs employés dans les projets doivent s'effectuer selon des méthodes compatibles avec les cultures autochtones, en y associant les communautés et en utilisant les structures de gouvernance des peuples autochtones.
- Les activités financées grâce aux programmes et projets du FIDA doivent être conformes aux revendications et aux droits inscrits dans les instruments internationaux relatifs aux peuples autochtones, et en particulier dans ceux du pays où sont menées les activités:
  - la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
  - la Déclaration de l'Organisation des États américains sur les droits des peuples autochtones;
  - la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et autres traités, conventions ou déclarations des organismes des Nations Unies qui reconnaissent les droits des peuples autochtones;
  - le Cadre constitutionnel des droits des peuples autochtones lorsque les États auront intégré ladite reconnaissance;

- la Plateforme de lutte des organisations ou réseaux aux niveaux continental, régional ou national;
- les priorités définies par les peuples et les organisations autochtones dans leurs espaces internes légitimes.
- Réaffirmer l'engagement d'assurer la présence de personnel autochtone et technique en insistant sur la dimension interculturelle, en privilégiant la langue des peuples autochtones dans le travail quotidien.

#### Recommandations sur l' autonomisation économique

- Développer des mécanismes et des stratégies de communication qui créent des relations de confiance et de respect entre les équipes techniques du FIDA et les peuples autochtones, et les organismes gouvernementaux qui exécutent les programmes du FIDA.
- Accroître la participation des jeunes et des femmes autochtones dans les forums internationaux comme Slow Food, dans le Fonds pour le développement des peuples autochtones (FILAC) ou d'autres forums et organisations qui partagent des objectifs communs.
- Garantir la participation pleine et effective des femmes et des jeunes autochtones dans les instances de décision du FIDA et leur participation dans les forums régionaux, mondiaux et autres espaces promus par le FIDA en faveur des peuples autochtones.
- Tenir compte du point de vue des jeunes et des enfants autochtones – filles et garçons – dans les projets du FIDA car ce sont eux qui assureront la perpétuation des savoirs ancestraux des peuples autochtones.
- Soutenir la création d'un espace de dialogue avec les systèmes ou réseaux de commerce équitable, en y associant les peuples autochtones dans leurs systèmes de certification et de commercialisation.

#### *Recommandations aux gouvernements nationaux*

##### Recommandations sur les projets

- Les projets devraient promouvoir l'application ou la création d'outils juridiques pour imposer des limites aux initiatives politiques et économiques pensées au niveau central du système productif du pays et qui ne répondent qu'à des intérêts géoéconomiques et non pas aux intérêts locaux.
- Assurer la différenciation entre les organisations appartenant aux peuples autochtones et qui les représentent et les institutions mises en place par les gouvernements qui traitent des questions des peuples autochtones, et promouvoir une relation harmonieuse et respectueuse entre elles.

##### Recommandations sur l'autonomisation économique

- Promouvoir la création d'une stratégie politique, sociale, culturelle et économique pour favoriser la capacité d'autonomisation des femmes autochtones dans le secteur du commerce équitable.
- Faire qu'au cours de leur mise en œuvre les projets aient une capacité d'adaptation aux changements qui se présentent dus aux conditions climatiques, naturelles, aux conflits sociaux, et/ou autres.
- Donner la priorité aux projets présentés par des femmes et des jeunes autochtones qui répondent aux besoins spécifiques et réels de leurs peuples, contribuent au renforcement de leurs capacités, et qui proposent une approche spécifique et différenciée par rapport aux autres secteurs ruraux.
- Promouvoir l'accès et le droit des femmes et des jeunes autochtones à la terre et l'assurance de ressources économiques spécifiques dans les projets productifs culturellement pertinents, qui garantissent leurs droits, leur autonomie et représentativité dans la vie de la communauté.
- Assurer la mise en place de mécanismes et d'indicateurs dans le processus de mise en œuvre des projets afin que les femmes et les jeunes aient l'accès et le contrôle des ressources économiques transmises aux organisations des peuples autochtones.

*Recommandations adressées aux peuples autochtones*

*Recommandations sur les projets*

- Collaborer, en tant que partenaires, aux différentes phases des projets de manière à favoriser les pratiques autochtones, le travail collectif ainsi que le renforcement de la représentation du monde des peuples autochtones et l'utilisation de leurs propres modèles de développement.

*Recommandations sur l'alimentation et les systèmes de nutrition des peuples autochtones*

- Se réappropriier et renforcer les connaissances et savoirs ancestraux de nos peuples en matière de production agricole biologique.
- Soutenir la promotion et la mise en œuvre de systèmes de nutrition à base d'aliments autochtones pour pérenniser les pratiques culturelles et sociales des communautés autochtones.

*Atelier régional pour le Pacifique  
Fidji, novembre 2016*

*Recommandations adressées au FIDA*

- Continuer d'utiliser le Forum de consultation des peuples autochtones dans le Pacifique pour faire remonter au FIDA et aux gouvernements les préoccupations et les problèmes des peuples du Pacifique.
- Adopter une approche intégrée et holistique dans les politiques et les opérations du FIDA, en incitant notamment les hommes et les jeunes à soutenir l'autonomisation économique des jeunes et des femmes autochtones dans une dynamique d'égalité des sexes.
- Soutenir le renforcement des capacités ainsi que la formation professionnelle et technique des jeunes afin de promouvoir les systèmes agricoles et scientifiques autochtones, créer des marchés de niche et promouvoir l'agriculture comme activité économique viable et attractive pour les jeunes.
- Documenter, financer et promouvoir les savoirs intergénérationnels et le partage des bonnes pratiques, en utilisant les technologies de l'information et des communications pour promouvoir l'autonomisation économique des jeunes.
- Renforcer la recherche agricole dans les opérations du FIDA (y compris grâce aux dons) sur les systèmes de culture traditionnels et les plantes médicinales, notamment les activités visant à promouvoir les savoirs sur les semences et les plantes traditionnelles ainsi que leur utilisation.
- Adopter une approche-filière inclusive qui tienne compte des questions culturelles, de la problématique hommes-femmes et des préoccupations des jeunes, notamment en ce qui concerne les cultures traditionnelles.
- Rationaliser les procédures d'accès aux dons de faible montant et aux fonds de dotation ainsi que leurs modalités d'octroi aux organismes indépendants tels que les organisations de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG) et fournir une assistance et un appui aux ONG/OSC locales intéressées pour la mise en place de projets.
- Respecter et promouvoir les savoirs autochtones et le développement de la science autochtone dans la région du Pacifique comme en tant que partie intégrante de l'autonomisation économique.
- Promouvoir et relancer les activités traditionnelles, les compétences, l'emploi et les activités non agricoles telles que l'artisanat, et faciliter leur commercialisation en vue de favoriser l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.
- Veiller à ce que des dons soient attribués à la région du Pacifique au titre de l'IPAF et qu'un représentant du Pacifique siège au Conseil de l'IPAF.
- Veiller à ce que le FIDA soutienne le/a Représentant(e) des Nations Unies pour les peuples autochtones du Pacifique et travaille en étroite collaboration avec celui-ci (celle-ci) sur les projets du FIDA déployés dans la région.

*Recommandations adressées aux gouvernements nationaux*

- Reconnaître et protéger les droits des femmes et des jeunes à leurs terres, ressources et territoires.
- Consulter les OSC, les ONG et les organisations paysannes pour inclure dans le budget national des fonds spécifiques (notamment des dons et fonds renouvelables) destinés à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.
- Consulter les OSC, les ONG et les organisations paysannes et les associer à la formulation des politiques ainsi qu'à l'exécution des programmes en temps opportun.

*Recommandations adressées aux peuples du Pacifique*

- Utiliser les médias sociaux et d'autres espaces d'échanges pour attirer et impliquer les jeunes dans l'agriculture.
- Adopter et mettre en œuvre des mesures incitatives inclusives qui tiennent compte des questions d'égalité des sexes.
- Établir des contacts entre les organisations au niveau local et international pour soutenir les



forums des peuples autochtones dans le Pacifique et collaborer avec lesdits forums.

- Encourager les gouvernements à proposer un représentant du Pacifique pour la présidence du FIDA.